



Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Qui peut bénéficier de cette reconnaissance?

« Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » : cette appréciation relève de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Quelles démarches?

La demande sur formulaire Cerfa doit être adressée à la MDPH; elle est accompagnée d'un bilan sur votre situation professionnelle, d'un justificatif d'identité et de domicile et d'un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Quels avantages?

Être reconnu Travailleur Handicapé permet de bénéficier :

- de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises et administrations qui y sont soumises
- de l'accès prioritaire à certains dispositifs de la politique de l'emploi (contrats aidés)
- de l'accès aux dispositifs spécifiques à l'emploi des travailleurs handicapés : formation professionnelle, soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi, aides de l'AGEFIPH ou du FIPHFP
- d'aménagements du poste de travail ou de règles particulières en cas de rupture de contrat (durée du préavis de licenciement)
- de l'accès à la Fonction Publique par concours ou recrutement contractuel spécifique

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude 18 rue du Moulin de la Seigne

18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE Cedex 9 N° vert : 0800 777 732

Qui peut bénéficier de cette reconnaissance?

« Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » : cette appréciation relève de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Quelles démarches?

La demande sur formulaire Cerfa doit être adressée à la MDPH; elle est accompagnée d'un bilan sur votre situation professionnelle, d'un justificatif d'identité et de domicile et d'un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Quels avantages?

Être reconnu Travailleur Handicapé permet de bénéficier :

- de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises et administrations qui y sont soumises
- de l'accès prioritaire à certains dispositifs de la politique de l'emploi (contrats aidés)
- de l'accès aux dispositifs spécifiques à l'emploi des travailleurs handicapés : formation professionnelle, soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi, aides de l'AGEFIPH ou du FIPHFP
- d'aménagements du poste de travail ou de règles particulières en cas de rupture de contrat (durée du préavis de licenciement)
- de l'accès à la Fonction Publique par concours ou recrutement contractuel spécifique

Des questions, des informations...

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE Cedex 9 N° vert : 0800 777 732